Envoyé en préfecture le 01/10/2018 Recu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018





DELIBERATION N° DCP2018_0645

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 25 septembre 2018 à 09 h 30 à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :

Monsieur OLIVIER RIVIERE, Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres

en exercice: 14

Nombre de membres

présents: 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres

absents: 1

Présents:

RIVIERE OLIVIER

COSTES YOLAINE

PAYET VINCENT

MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA

FOURNEL DOMINIQUE

K'BIDI VIRGINIE

ANNETTE GILBERT PROFIL PATRICIA

HOARAU JACQUET

Représenté(s): ROBERT DIDIER PATEL IBRAHIM

PICARDO BERNARD

Absents:

VIENNE AXEL

Le Président. Didier ROBERT

> RAPPORT / DEGC / Nº 105818 DÉBAT PUBLIC SUR LA ROUTE DES GÉRANIUMS

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018



ID: 974-239740012-20180925-DCP2018_0645-DE



Séance du 25 septembre 2018 Délibération N° DCP2018_0645 Rapport / DEGC / N° 105818

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DÉBAT PUBLIC SUR LA ROUTE DES GÉRANIUMS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Environnement.

Vu le budget de l'exercice 2018,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu la décision du 07 juin 2017 de la Commission nationale du débat public (CNDP) d'organiser un débat public sur le projet route des géraniums,

Vu le bilan de la présidente de la Commission nationale du débat public, ainsi que le compte rendu établi par la Commission particulière du débat public du 03 juillet 2018,

Vu le rapport DEGC/N° 105818 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 11 septembre 2018,

Considérant,

- les responsabilités de la Région Réunion, gestionnaire du réseau routier national, en termes d'exploitation, d'entretien, de conservation, de modernisation et de développement de ce réseau,
- le projet de Route des Géraniums, qui a pour objet de réduire la congestion et ses nuisances entre Saint-Pierre et le Col de Bellevue, d'améliorer la sécurité des usagers, d'accompagner le développement économique du tripôle Saint-Louis/Saint-Pierre/Le Tampon, d'améliorer l'accès aux sites touristiques et l'accès aux zones d'activité et d'emplois,
- que la RN3 assure une fonction importante pour les échanges locaux et les échanges entre les communes qu'elle traverse,
- que le projet de Route des Géraniums, sur décision de la Commission Nationale du Débat Public, a fait l'objet d'un débat qui s'est tenu entre le 26 février et le 03 mai 2018 et dont le compte rendu et le bilan ont été publiés le 03 juillet 2018,
- que le débat a permis de rappeler les différents enjeux de territoire autour du projet de Route des Géraniums,
- que le débat a fait apparaître une forte opposition aux acquisitions foncières de terrains bâtis ou agricoles qui pourraient être nécessaires au projet,
- que le débat a fait apparaître des interrogations sur les filières agricoles et sur les zones naturelles,

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018

ID : 974-239740012-20180925-DCP2018 0645-DE

- que le débat a fait ressortir une forte attente pour une meilleure offre de transports en commun,
- que le développement des transports en commun doit être poursuivi de manière prioritaire mais qu'il ne permet pas, seul, de répondre aux besoins de mobilité,
- que le débat a fait apparaître des interrogations sur l'opportunité d'une déviation allant au-delà du centre-ville du Tampon jusqu'à Bourg Murat,
- que le débat a fait ressortir la nécessité d'examiner également des solutions alternatives, mais qui ne relèvent pas nécessairement d'une maîtrise d'ouvrage régionale,
- que des demandes de traitement de « points noirs » sont apparues,
- que les conditions d'un débat public serein et constructif n'ont malheureusement pas pu être réunies, en particulier du fait de l'absence de participation au débat des deux principales communes intéressées directement par le projet,
- que les sept recommandations ont été émises par la commission particulière du débat public, dans son compte rendu,
- les enseignements exposés dans le bilan de la présidente de la commission nationale du débat public notamment sur la nécessité d'un dialogue politique constructif,
- les attentes générées par ce débat de la part de la population concernée en termes de démocratie participative et de participation aux projets concernant leur territoire,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion, Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- · d'abandonner le projet de Route des Géraniums ;
- que la présente décision sera publiée sur le site internet de la Région Réunion (http://www.regionreunion.com) et communiquée à la CNDP à fin de publication sur le site du débat public;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président, Didier ROBERT